

Arrêté du 2 mai 2013 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 relatif aux opérations de gestion des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires exercées par le Centre national de gestion au nom du ministre chargé de la santé

02/05/2013

Ce texte modifie l'arrêté du 26 juin 2012 relatif aux opérations de gestion des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires exercées par le Centre national de gestion au nom du ministre chargé de la santé. Il dispose désormais que le CNG assure "l'ensemble des opérations relatives à l'organisation du recrutement des personnels enseignants et hospitaliers titulaires suite à la publication des emplois offerts à la mutation et au recrutement par arrêtés conjoints des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

La détermination de la liste des candidats autorisés à concourir.

La détermination de la liste des candidats inscrits sur les listes d'admission", en supprimant la mention relative à la publication des emplois.